



## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25/05/2013**

Le 25 mai 2013, les membres de l'Association « Le Pied à l'Etrier » se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, salle de la Croix Blanche à St Julien Montdenis, sur convocation écrite de ses adhérents.

### Ordre du jour :

Renouvellement du Conseil d'Administration

153 adhérents

61 signatures sur les listes d'émargement dont 8 procurations

Lors de l'AGE du 26/04/2013, 7 membres du Conseil d'Administration, composé alors de 9 personnes, ont décidé de démissionner, il s'agit de :

- Olivier ARBRUN, président
- Serge SIMON, vice-président
- Valérie ARBRUN, secrétaire
- Marie-Paule DURAND, trésorière
- Karen VALENZANO, trésorière adjointe
- Christine SCAGLIA, membre du C.A
- Martine VALENZANO, membre du C.A

9 candidatures ont été adressées dans les délais.

Le vice-président liste les candidats :

- Anne Sophie RONCO
- Colette NORAZ
- Guy LEBERT
- Angélique PREVOST
- Isabelle VALLERIX
- Axelle ROSSAT
- Catherine JOULINS
- Anne-Geneviève DROT-COUVERT
- Kelly TROCCAZ

Les candidats sont âgés de 16 ans au moins, sont adhérents depuis plus de 6 mois, sont à jour de leur cotisation, ont un casier judiciaire vierge et ne font pas partie d'une secte. Conformément aux statuts de l'association, leur candidature est valide.

Nous procédons à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration, par un vote à main levée.

Kelly TROCCAZ est élue avec 3 voix contre, 9 abstentions, 49 voix pour.

Anne Geneviève DROT COUVERT est élue avec 1 voix contre, 10 abstentions, 50 voix pour.

Catherine JOULINS est élue avec 1 voix contre, 10 abstentions, 50 voix pour.

Axelle ROSSAT est élue avec 3 voix contre, 8 abstentions, 50 voix pour.

Isabelle VALLERIX est élue avec 1 voix contre, 10 abstentions, 50 voix pour.

Guy LEBERT est élu avec 1 voix contre, 10 abstentions, 50 voix pour.

Colette NORAZ est élue avec 1 voix contre, 10 abstentions, 50 voix pour.

Anne Sophie RONCO est élue avec 1 voix contre, 10 abstentions, 50 voix pour.

Angélique PREVOST est élue avec 1 voix contre, 10 abstentions, 50 voix pour.

S'ajoutant aux 2 membres non démissionnaires, le nombre de membres du conseil d'administration se porte à 11 personnes, ce qui est conforme aux limites imposées par les statuts de l'association (minimum 6, maximum 15).

Le nouveau Conseil d'Administration est ainsi composé :

- Anne Sophie RONCO
- Colette NORAZ
- Guy LEBERT
- Angélique PREVOST
- Isabelle VALLERIX
- Axelle ROSSAT
- Catherine JOULINS
- Anne-Geneviève DROT-COUVERT
- Kelly TROCCAZ
- Charlotte RICCIO
- Michel FELBACQ

Une personne de l'assemblée remercie le CA sortant pour sa lettre et son action.

Il est souhaité bonne chance au nouveau CA.

La trésorière sortante précise la raison de ses votes "contre" : connaissant la situation, elle ne souhaite pas que ces personnes aillent au "casse-pipe".

De même, une personne s'étant abstenue en précise également la raison, qui est la même que la personne ayant voté "Contre". A noter : les autres personnes de l'ancien C.A s'étant abstenues l'ont fait aussi pour les mêmes raisons.

Une personne de l'assemblée reproche que les comptes n'aient pas été présentés à l'occasion des AGE du 26/04/13 et de ce jour alors que des difficultés financières sont évoquées. La trésorière sortante précise qu'elle a présenté ces comptes au Conseil d'Administration sortant et au maire. La synthèse des comptes est remise en mains propres à Monsieur le Maire, devant l'assemblée.

Un des membres du CA sortant précise qu'aucune dépense inconsidérée n'a été faite et que l'état actuel de la trésorerie est la conséquence de ce qui a été fait avant et d'un manque de recettes.

Marc Tournabien, maire de St Julien Montdenis rappelle que l'association est sur les terrains de la Commune, il souhaite que cela perdure. Un certain nombre de dysfonctionnements a été mis à jour, le nouveau CA doit faire en sorte que tout soit fait en toute légalité et en toute sécurité. La commune aura un regard sur le fonctionnement de l'association et Monsieur le maire proposera d'intégrer le CA pendant un temps limité en tant qu'observateur pour s'assurer que tout va bien. C'est une obligation morale, sans droit de vote, ce temps d'observation s'arrêtera quand tout sera en ordre : rigueur dans les comptes, rapports entre les salariés et le CA, ...

Les documents et clés de l'association sont transmis à Monsieur le maire en attendant qu'un nouveau Bureau soit élu au sein du nouveau CA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le président,  
O. Arbrun

La secrétaire adjointe,  
C. Riccio